

**APPROBATION**  
**du zonage d'assainissement**  
**de LEZOUX**

-----

- . VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;
  - . VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2224.8, L 2224-10 et R 2224-8 ;
  - . VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 juillet 2008 proposant le plan de zonage d'assainissement ;
  - . VU l'arrêté municipal en date du 8 septembre 2008 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique,
  - . VU les conclusions du Commissaire-Enquêteur ;
  - . **CONSIDERANT** que le Plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé,
- Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

Madame le Maire précise que :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
- le Plan de zonage d'assainissement modifié sera tenu à la disposition du public :
  - . à la Mairie de LEZOUX, aux jours et heures d'ouverture habituels
  - . à la Sous-Préfecture de THIERS ;
- La présente délibération deviendra exécutoire :
  - . dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Sous-Préfet de THIERS, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan de zonage d'assainissement - ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
  - . après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.


Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'approuver la proposition de Madame le Maire.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 2 décembre 2008.

Pour le Maire  
L'Adjoint-délégué,

Alain HAUTIER





LEGENDE:  
 - Limite de périmètre d'aménagement urbain

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

COMMUNE DE LEZOUX

REÇU à la SOUS-PREFECTURE  
 le 30 JUIL. 2008  
 de THIERS

F	12/08/2008	A. BALAYDIER	Mise à jour	S. PAILLÉ
E	18/09/2007	J. MOULIERE	Mise à jour	S. PAILLÉ
D	04/06/2007	J. BERNARD	Mise à jour	S. PAILLÉ
C	28/08/2006	J.A. BOUYSSICA	Mise à jour	S. PAILLÉ
B	18/05/2006	J. BERNARD	Mise à jour	S. PAILLÉ
A	30/07/2006	J. BERNARD	Première saisie	S. PAILLÉ
Ind	Date	Nom	Modification	Vérifié


CARTE DE ZONAGE

Numéro de plan	<b>1</b>
Numéro d'étude	CH00660
Echelle	1 / 8000
Chef de projet	S. PAILLÉ

**SAFEGE**  
 Environnement

Agence de CHAMALIERES  
 74 bis, Avenue des Thiers S.P. 01  
 63404 CHAMALIERES CEDEX  
 Tél. 04 73 19 59 80  
 Fax. 04 73 19 59 89  
 E-mail. Agence.Chamaliere@safege.fr





LEGENDE  
 ———— Limites de périmètre d'aménagement collectif

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

COMMUNE DE LEZOUX

REÇU à la SOUS-PREFECTURE  
 - 4 DEC. 2003  
 de THIERS

E	18/09/2007	J. MOLLIER	Mise à jour	S. PAILLE
D	14/05/2007	J. BERNARD	Mise à jour	S. PAILLE
C	28/06/2006	A. BOURYSOUC	Mise à jour	S. PAILLE
B	10/05/2006	J. BERNARD	Mise à jour	S. PAILLE
A	30/05/2006	J. BERNARD	Premier saisie	S. PAILLE
Ind.	Date	Nom	Modification	Variété

CARTE DE ZONAGE

Numéro de plan	<b>1</b>
Numéro d'étude	CH00660
Echelle	1 / 8000
Chef de projet	S. PAILLE

**SAFEGE**  
 Environnement

Agence de CHAMALÈDES  
 74 bis, Avenue des Thiersois B.P. 20  
 63010 CHAMALÈDES CEDEX  
 Tél. 04 73 19 89 80  
 Fax 04 73 19 89 89  
 E-mail: Agence.Chamaledes@safege.fr